

RAPPORT N° 98/4-14  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR  
AFFECTATION DU RESULTAT 1997

L'exécution du Budget 1997 de la Régie Abattoir telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître :

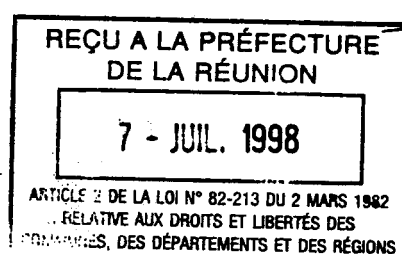
un excédent cumulé de	1 800 790,64 F	en Section Investissement,
un excédent cumulé de	461 926,24 F	en Section Fonctionnement,
<hr/>		
soit un excédent cumulé global de	2 262 716,88 F.	

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies, l'assemblée délibérante (le Conseil municipal, en l'occurrence) doit maintenant se prononcer sur l'**affectation du résultat cumulé de la Section Fonctionnement : excédent de 461 926,24 F.**

Compte tenu des besoins supplémentaires induits par le maintien en activité de l'Abattoir durant tout le premier semestre 1998 alors que les prévisions du Budget Primitif étaient basées sur une fermeture de l'établissement à la fin du premier trimestre 1998, je vous propose d'affecter l'excédent cumulé 1997 de la Section Fonctionnement en report à nouveau afin de pouvoir financer les charges liées au décalage de la date de fermeture de l'Abattoir Municipal, de 461 926,24 F.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 98/4-14  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 26 juin 1998

OBJET

REGIE ABATTOIR  
AFFECTATION DU RESULTAT 1997

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/4-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'affectation en report à nouveau du résultat cumulé de la Section Fonctionnement de la Régie Abattoir établi à 461 926,24 F au terme de l'exercice 1997.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND

